



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
13 octobre 2015
Français
Original: anglais

Conférence générale

Seizième session

Vienne, 30 novembre-4 décembre 2015

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI en rapport
avec l'énergie et l'environnement**

Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.15/Res.4 de la Conférence générale et donne des informations sur les événements les plus récents. Il complète les informations qui figurent dans les rapports d'étape présentés au Conseil à sa quarante-deuxième session dans le document IDB.42/13, ainsi que dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2013* (IDB.42/2) et le *Rapport annuel de l'ONUDI 2014* (IDB.43/2).


I. Introduction

1. Il est reconnu que l'énergie durable est un des principaux facteurs à prendre en compte lorsque l'on se penche sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. La productivité énergétique et les incidences sociales, économiques et environnementales résultant de la production d'énergie et de son utilisation sont les principaux points de préoccupation pour l'industrialisation du XXI^e siècle. L'énergie durable, qui est cruciale pour relever ce défi, permet un développement industriel inclusif et durable en contribuant à de nombreux aspects de la société actuelle, depuis la création d'emplois jusqu'au développement économique en passant par les questions de sécurité et

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.15-06892 (F)



Merci de recycler 

l'autonomisation des femmes. Elle est donc au cœur des intérêts économiques et sociaux fondamentaux de chaque pays.

2. L'ONUDI estime que son rôle est de mettre en adéquation le programme de transformation du secteur de l'énergie avec une croissance à valeur ajoutée et à faible émission de carbone et des possibilités de développement commercial dans tous les secteurs industriels, reposant sur des technologies et des solutions énergétiques propres, efficaces et durables.

3. L'ONUDI cherche à renforcer son rôle en agissant comme un catalyseur pour accroître l'efficacité énergétique dans l'industrie; promouvoir les énergies renouvelables pour les applications industrielles et les utilisations productives; et parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le secteur énergétique. En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'initiative "Énergie durable pour tous" (SE4All) et les principaux acteurs nationaux et internationaux de l'industrie, du secteur public et du milieu universitaire, elle s'emploie à encourager une démarche holistique pour traiter les aspects politiques, économiques, techniques, environnementaux et sociaux relatifs à l'énergie durable. Avec ces partenaires, elle diffuse les meilleures pratiques et technologies disponibles aux fins de la gestion de l'énergie et de l'adoption de technologies à faible émission de carbone et de celles qui utilisent des sources d'énergie renouvelable pour les utilisations productives dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

II. Les énergies renouvelables au service de la production

4. L'énergie durable étant au cœur de ses travaux relatifs à la promotion du développement industriel inclusif et durable et un pilier de l'industrialisation, l'ONUDI encourage l'utilisation accrue des énergies renouvelables à des fins productives et dans les applications industrielles pour assurer une industrialisation inclusive et durable. Son programme sur les énergies renouvelables se concentre essentiellement sur ce qui suit:

a) Élaborer des politiques et renforcer les capacités pour intégrer pleinement l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur industriel;

b) Étendre l'accès aux énergies renouvelables à des fins productives, dans des zones non raccordées au réseau, et création de possibilités d'activités économiques et d'emplois grâce à la promotion de miniréseaux basés sur des énergies renouvelables;

c) Promouvoir des modèles d'entreprise et des partenariats innovants en développant le recours aux sources d'énergies renouvelables disponibles sur place, en particulier dans les zones rurales; et

d) Permettre aux entreprises et aux principales parties prenantes d'acquérir une autonomie accrue grâce à des activités de gestion des connaissances, de renforcement des capacités et un travail en réseau.

5. En août 2015, l'ONUDI avait 62 projets sur les énergies renouvelables en cours, pour un montant de 110 millions de dollars financé par des dons, auquel s'ajoute un montant d'environ 520 millions de dollars que se sont engagés à verser

des donateurs bilatéraux, des donateurs internationaux et des gouvernements bénéficiaires au titre du cofinancement.

6. En utilisant les sources d'énergies renouvelables disponibles sur place, l'ONUDI contribue à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés, améliorant ainsi la sécurité énergétique et réduisant les émissions de gaz à effet de serre imputables à l'utilisation de l'énergie. Elle s'emploie en outre à donner accès à l'électricité à partir d'énergies renouvelables dans les zones rurales ou semi-urbaines, où l'extension du réseau n'est pas rentable.

III. Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie

7. L'application de stratégies d'efficacité énergétique dans l'industrie est de plus en plus appréciée dans de nombreux pays en développement et pays à économie en transition. Le mandat de l'ONUDI est clairement axé sur l'appui à l'industrialisation et la croissance du secteur manufacturier, la création d'emplois et la promotion du développement industriel inclusif et durable. Ses activités relatives à l'efficacité énergétique doivent donc être considérées dans le cadre de l'objectif global de l'Organisation qui consiste à promouvoir des niveaux de productivité plus élevés en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, pour soutenir la croissance mondiale de la production industrielle et protéger l'environnement.

8. Afin de répondre à ces objectifs, les activités de l'ONUDI en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie sont axées sur ce qui suit:

a) Élaboration de politiques et de règlements, et application de normes de gestion de l'énergie;

b) Promotion de la mise en place d'une gestion de l'énergie dans l'industrie grâce à l'adoption de systèmes de gestion de l'énergie conformes à la norme ISO 50001;

c) Démonstration de technologies et activités de renforcement des capacités et de sensibilisation connexes pour mettre en place des compétences professionnelles et techniques reconnues en gestion de l'énergie dans l'industrie; et

d) Mise en commun des connaissances pour favoriser l'efficacité énergétique dans l'industrie par un dialogue mondial et des partenariats avec les parties prenantes concernées.

9. L'ONUDI continue de répondre à la demande croissante d'assistance technique dans le domaine de la gestion de l'énergie dans l'industrie. Ce faisant, elle a élaboré et lancé une initiative qui soutient l'adoption générale de systèmes de gestion de l'énergie conformes à la norme ISO 50001 dans le secteur industriel. En août 2015, elle avait 36 projets d'efficacité énergétique dans l'industrie en cours pour un montant de 105 millions de dollars financé par des dons, auquel s'ajoute un montant de plus de 700 millions de dollars que se sont engagés à verser des partenaires des gouvernements, le secteur industriel et des institutions financières au titre du cofinancement.

IV. Politique climatique et réseaux

10. L'ONUDI répond à la demande croissante de partenariats innovants et de solutions intégrées à plusieurs niveaux pour relever simultanément les défis en matière d'énergie, de climat et de développement. En mettant sur pied une politique climatique et des réseaux et en s'y impliquant, elle conçoit et met en œuvre des politiques intégrées, des partenariats multipartites à l'échelle mondiale et régionale ainsi que des activités de sensibilisation et de mobilisation sur l'énergie durable et le changement climatique.

11. Grâce à ce travail, l'ONUDI occupe une position stratégique dans les instances mondiales consacrées à l'énergie et au changement climatique, ce qui lui permet d'exécuter des programmes mondiaux et régionaux axés sur des technologies à faible émission de carbone et à l'épreuve du changement climatique, des innovations et l'entrepreneuriat, et de créer des réseaux de technologies et des centres pour l'énergie durable en lien avec l'initiative SE4All.

12. La politique climatique et le programme de développement de réseaux sont orientés principalement vers la promotion d'approches programmatiques et la coordination des travaux relatifs aux nouveaux programmes mondiaux et régionaux et à ceux qui sont en cours, sur des thématiques transversales, des problèmes clefs et indissociables et les questions de gestion des connaissances. L'accent est aussi mis sur le travail crucial qui consiste à coordonner des forums mondiaux comme ceux de la série des Forums de l'énergie de Vienne et à participer aux réunions de la Conférence des parties, aux conférences de l'initiative "Énergie durable pour tous" et autres conférences sur le climat ainsi qu'à d'autres manifestations.

13. L'ONUDI codirige, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN), mécanisme créé en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et chargé de stimuler la coopération technologique et de renforcer la mise au point de technologies et leur transfert aux pays en développement. Le CTCN est soutenu par un groupe de 11 organismes partenaires du monde entier. Il propose des solutions technologiques, des activités de renforcement des capacités et rend des avis sur des cadres stratégiques, juridiques et réglementaires qui sont adaptés aux besoins de chaque pays. Il est soutenu par les donateurs et partenaires suivants: le PNUE, les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Suisse et l'Union européenne (UE).

V. Programme de transfert de technologies énergétiques propres à faibles émissions, notamment de carbone

14. L'ONUDI, par l'intermédiaire de son Programme de transfert de technologies énergétiques propres à faibles émissions, notamment de carbone, financé par le Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI), vise à promouvoir la diffusion et l'implantation rapides dans le monde de nouveaux produits, technologies, services et systèmes énergétiques propres à faibles émissions, notamment de carbone. Il y parvient en exécutant des projets de démonstration, en sensibilisant les esprits grâce au renforcement des capacités et en

consolidant les stratégies de gestion des connaissances dans certains pays en développement. En utilisant les sources d'énergies renouvelables disponibles sur place, l'ONUDI contribue à réduire les émissions de sources énergétiques et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés. Elle s'emploie en outre à donner accès à l'électricité à partir d'énergies renouvelables dans les zones rurales ou semi-urbaines, où l'extension du réseau n'est pas rentable. Après avoir tenu d'étroites consultations avec le METI, son partenaire financier et d'exécution, elle a décidé que la phase I du programme devrait se concentrer dans un premier temps sur les technologies de production hydroélectrique par microcentrales à hauteur de chute très faible et les héliotechniques en Éthiopie et au Kenya.

VI. Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables

15. Le Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables a été créé conformément à la décision GC.13/Dec.15, adoptée par la Conférence générale à sa treizième session en 2009. Il est le fruit d'une initiative stratégique visant à promouvoir, au moyen de projets concrets concernant les énergies renouvelables, des approches programmatiques et des partenariats, l'accent étant mis sur des démonstrations de technologies, des politiques générales et le renforcement des capacités, dans l'espoir d'obtenir des résultats et des effets mesurables sur le terrain. En mars 2015, le Bureau de l'évaluation indépendante de l'ONUDI a procédé à une évaluation thématique indépendante de ce fonds. Il en est ressorti que ce mécanisme avait été très utile à l'Organisation pour mobiliser des fonds en faveur de ses activités relatives aux énergies renouvelables. Il a été aussi relevé qu'il aidait bien à élaborer des propositions et à mobiliser des fonds qui permettraient de mettre au point, et à terme d'exécuter, un grand nombre de projets consacrés aux énergies renouvelables.

VII. Programme mondial d'innovation dans les technologies propres

16. Le Programme mondial d'innovation dans les technologies propres tend surtout à promouvoir des entreprises innovantes dans le domaine des technologies propres dans chaque pays participant, à améliorer l'écosystème entrepreneurial local et à appuyer les cadres d'action des petites et moyennes entreprises (PME). Financé par le FEM, il comprend quatre volets clefs: un concours de création d'un écosystème propice à une croissance durable, la présentation de technologies innovantes, le mentorat et la formation grâce à l'Accélérateur Cleantech, et le renforcement et la facilitation de l'accès au capital.

17. En partenariat étroit avec le FEM et Cleantech Open, le Programme mondial d'innovation dans les technologies propres pour les PME œuvre actuellement dans sept pays: Afrique du Sud, Arménie, Inde, Malaisie, Pakistan, Thaïlande et Turquie. Plus de 10 pays ont déjà déclaré vouloir qu'il s'implante sur leur territoire. Dans le cadre du cycle 2014 de mise en concurrence de technologies propres, sur les 555 candidatures reçues au total des 7 pays, 159 entreprises de technologies innovantes dans le domaine de l'énergie propre ont été sélectionnées pour participer à l'Accélérateur Cleantech dans les quatre catégories suivantes: énergies

renouvelables, utilisation rationnelle de l'énergie, valorisation énergétique des déchets et utilisation rationnelle de l'eau.

VIII. Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables

18. Le réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables est un partenariat Sud-Sud triangulaire multipartite, géré par l'ONUDI en coopération avec diverses communautés et organisations économiques régionales, qui comprend plusieurs centres en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique.

19. Ce réseau est reconnu comme étant une initiative prioritaire dans différents documents de synthèse de l'ONU comme la "Déclaration de Vienne", le "Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024" et les "Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)". Les huit centres ci-après sont actuellement en service ou en gestation:

- a) Le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- b) Le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les pays arabes;
- c) Le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Afrique de l'Est;
- d) Le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Afrique australe;
- e) Le Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- f) Le Centre du Pacifique sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- g) Le Centre himalayen pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique; et
- h) Le Centre méso-américain pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

20. Parmi les donateurs et partenaires du réseau figurent l'Agence autrichienne pour le développement, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, l'UE et le FEM, ainsi que l'Initiative pour l'énergie durable et la résistance aux effets du changement climatique des petits États insulaires en développement.

IX. Forums mondiaux

21. Le quatrième Forum de l'énergie de Vienne s'est déroulé du 18 au 20 juin 2015, comme cela a été mentionné dans le document de conférence IDB.43/CRP.2

de la quarante-troisième session du Conseil. Il a rassemblé 1 700 participants, dont plus de 500 femmes, de 100 pays autour du thème “Une énergie durable pour un développement inclusif”. Il a été l’occasion, pour les professionnels, les experts et les décideurs dans le domaine de l’énergie de participer à un échange de vues de haut niveau sur la voie à suivre dans le secteur de l’énergie dans le contexte du programme de développement pour l’après-2015 et du programme d’action pour le climat. Parmi les principales questions sur l’énergie durable traitées à cette occasion figuraient: l’accès à l’énergie, l’efficacité énergétique, le financement et les partenariats; les politiques et technologies; les villes durables et les transports. Plus de 110 spécialistes de l’énergie, issus des secteurs public et privé et du milieu universitaire, ont participé aux débats. Ils ont réaffirmé que l’énergie durable était le fil d’or qui relie le programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’action en matière climatique. Le résultat de leurs débats a été résumé dans huit messages clefs adressés au Sommet des Nations Unies sur le développement durable en 2015 et à la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC (IDB.43/CRP.2, par. 7).

X. Mesure à prendre par la Conférence

22. La Conférence voudra peut-être prendre note des informations communiquées dans le présent document.
